



MOT DE LA PRÉSIDENTE

Déjà, depuis quarante ans, la FADOQ Outaouais, à l'instar des autres bureaux régionaux du Québec, défend bec et ongles les droits de l'ensemble des aînés. De quelques milliers de membres à ses tous débuts, le Réseau FADOQ compte, et cela, déjà depuis plus de deux décennies, au-delà de deux cent cinquante milles membres. Quelle force de pouvoir et de persuasion auprès de nos dirigeants et instances gouvernementales! Pour souligner en grande pompe cet anniversaire, la FADOQ Outaouais convie tous ses membres à un banquet suivi d'une soirée dansante le samedi 28 avril prochain. Davantage d'information vous sera acheminée sur cet événement phare au cours du mois de février.

(suite page 2)

CONTENU DANS CE BULLETIN

- Mot de la présidente
- Mot du directeur général
- Club en marche
- Nouveaux partenaires
- Amendement au projet de loi 22, résiliation de bail
- Club 50+
- Gala de danse en line (Chénéville)
- Formation Hygiène et salubrité alimentaire (MAPAQ)

Mot du directeur général

Richard Bisson, directeur général

CONDUITE AUTOMOBILE CHEZ LES AÎNÉS (Source : Réseau FADOQ Région Richelieu-Yamaska)

La conduite automobile est une activité complexe qui exige de nombreuses habilités. L'âge, par contre, ne permet pas de déterminer si une personne est apte à conduire de manière sécuritaire. Cependant, des changements cognitifs, sensoriels ou physiques peuvent survenir avec l'âge et avoir un effet sur la capacité de conduire un véhicule. Mentionnons la fatigue, le stress, les émotions négatives ainsi que la prise d'alcool, de drogues ou de médicaments. Selon le code de sécurité routière, tout titulaire d'un permis de conduire présentant un changement de son état de santé doit informer la SAAQ dans les 30 jours qui suivent ce changement. Pour ce faire, la personne peut se rendre dans un centre de service de la SAAQ, communiquer par écrit ou par téléphone avec la SAAQ, demander à un professionnel de la santé un rapport médical et l'envoyer à la SAAQ ou remplir la section *Déclaration de maladie ou de déficit fonctionnel qui figure sur*

l'avis de renouvellement du permis de conduire. Si une personne juge qu'un conducteur n'est plus apte à conduire et constitue un risque pour sa sécurité et celle d'autrui, elle peut le signaler à la SAAQ. Le signalement demeure confidentiel, à moins que le conducteur conteste la décision devant le tribunal administratif du Québec. Dès que la SAAQ est mise au courant d'un changement de l'état de santé d'un conducteur, l'une ou plusieurs des évaluations suivantes peuvent lui être demandées : examen médical ou visuel, autres évaluations par un professionnel de la santé selon la nature du problème décelé, évaluation en ergothérapie (évaluation fonctionnelle) avec un test sur la route. Le conducteur est alors dans l'obligation de faire la ou les évaluations demandées, à défaut de quoi son permis pourrait être suspendu.

Par ailleurs, la loi oblige les titulaires d'un permis de conduire à subir un examen médical et visuel à certains moments de leur vie. La SAAQ fait donc parvenir à tous les conducteurs d'un véhicule de promenade âgés de

MOT DE LA PRÉSIDENTE (suite page 1)

Dans un autre ordre, votre conseil régional dans l'objectif de diversifier son offre de service en matière de loisirs et de répondre davantage aux besoins des baby-boomers désire sonder ses membres sur les possibilités de créer une banque de données afin de mettre sur pied, conjointement avec ses membres, des activités de plein air ou autres. Je vous invite donc à porter une attention particulière à l'article intitulé Club 50+ dans le présent bulletin.

Je termine en vous souhaitant à chacun d'entre vous, en 2012, une année remplie de santé, bonheur et tendresse. Au plaisir de se rencontrer et de travailler ensemble au développement de la FADOQ dans notre belle région de l'Outaouais.

Lise Desaulniers

GALA DE DANSE EN LIGNE (Chénéville)

D'emblée, la danse en ligne représente une des activités les plus populaires auprès des membres FADOQ. Plusieurs clubs offrent des cours de danse en ligne à leurs membres. En partenariat avec la FADOQ Outaouais, le club Chénéd'or-FADOQ sera l'hôte du troisième gala de danse FADOQ en ligne, le samedi 25 février 2012 à Chénéville. À l'instar des deux galas précédents, le gala se déroulera en après-midi au gymnase de l'école primaire de Chénéville. Gratuits, tous sont les bienvenus. Tous ceux et celles désireux de s'inscrire ou d'obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec le secrétariat régional au 819-777-5774 ou auprès de Mme Ghislaine Levert au 819-428-1908.



**CENTRE D'ASSISTANCE
ET D'ACCOMPAGNEMENT
aux plaintes**
OUTAOUAIS

CONDUITE AUTOMOBILE CHEZ LES AÎNÉS (suite)

75 ans et plus un formulaire d'examen médical au moins six mois avant leur 75^e et leur 80^e anniversaire. Puis, à compter de 82 ans, l'examen médical obligatoire doit se faire tous les deux ans.

Selon les résultats à l'examen, la SAAQ peut prendre l'une des quatre décisions suivantes : autoriser le permis de conduire, autoriser le permis de conduire en imposant une ou plusieurs conditions, suspendre certaines classes de permis ou suspendre le permis de conduire.

Très peu de permis de conduire sont suspendus à la suite de cet examen. Cependant, dans plusieurs des cas, des conditions sont ajoutés au permis de conduire, comme : conduire de jour seulement, porter des lunettes ou des lentilles cornéennes, subir un examen médical annuel.

Tous les groupes désireux d'obtenir davantage d'information concernant la sécurité routière et les aînés peuvent communiquer avec Monsieur Serge Provencher de la SAAQ qui fait des présentations gratuites en collaboration avec les corps policiers et les CSSS locaux.

Lors de sa présentation, les documents suivants sont distribués aux participants :

- Au volant de ma santé;
- La sécurité routière n'a pas d'âge.

Monsieur Provencher peut être joint au 819.772.3386 poste 266.

LE CLUB EN MARCHÉ FADOQ

Vous utilisez Internet et vous voulez garder la forme même en hiver. **Le Club en marche FADOQ** est un espace virtuel. Toutes les deux semaines, les membres inscrits au programme reçoivent par courriel des exercices, plans d'entraînement, conseils santé et suggestions d'activités pour profiter à plein des bienfaits de cette activité sans pareil

Comment y accéder? Taper **FADOQ.ca** dans la barre d'adresse.

Cliquer sur l'onglet **Activités et loisirs** puis, dans la colonne de gauche, cliquer sur le titre **Mise en forme**. Toujours sur la colonne de gauche, cliquer sur **Club en marche FADOQ**. Vous pourrez visualiser les exercices qui ont déjà été reçus par les membres. Sur la même page, vous pourrez vous abonner au programme. C'est gratuit.

Sur le site FADOQ.ca sous le titre **Mise en forme**, vous trouverez d'autres sujets intéressants concernant la santé.

Nouveaux partenaires

Boutique L'Originale

819-516-1110

François Lamarche massothérapeute

819-930-6277

Résidence et Pavillon de l'Île

819-778-8717

Château de l'Île

819-775-7979

Village Riviera

819-561-1515

Salon Ubal

819-663-9497

Hillary Home Sating

819-424-4117

Studio d'esthétique Chantal Phaneuf

819-778-3594

Fleuriste Festi Fleurs

819-986-5665

CoCo Bijoux Silpada Designs

819-923-4902

CM Comptabilité

819-918-7838

Anik Gagnon thérapeute

819-271-9800

Paysagiste Toutes Saisons

819-351-4575

Natalie Bec Sucré

819-516-3981

Julie Madore Orthothérapeute,

Massothérapeute

819-205-2239

Partenaires retirés

Paquette Textiles

Restaurant L'Aubergine

greiche & scaff
professionnels de confiance

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 22, RÉSILIATION DE BAIL

Encore une fois, nous avons eu la preuve concrète que le Réseau FADOQ, avec ses 265,000 membres, se fait entendre au niveau de nos instances gouvernementales sur les plans social et économique. À titre d'exemple, le gouvernement Harper, malgré son étiquette de droite et sa faible représentativité québécoise, a écouté et apporté des améliorations au supplément de revenu garanti dont bénéficient 1.6 million d'aînés au CANADA. Il faut se rappeler que ce dossier fut le véritable champ de bataille du Réseau FADOQ, lequel a été l'initiateur d'une pétition de plus de 40,000 signataires réclamant la bonification de supplément de revenu garanti. Dans un autre ordre d'idées, tout récemment, le Réseau FADOQ a déposé, dans le cadre de projet de loi 22, un mémoire au nom de ses 265,000 membres demandant qu'en cas de maladie ou de décès, qu'on réduise la pénalité liée à la résiliation de bail et d'exclure les frais relatifs aux services afférents. Le Réseau FADOQ doit être satisfait des amendements au projet de loi 22 présenté en chambre par la ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais. En effet, les amendements proposés par la ministre permettront, d'une part, de réduire la pénalité de résiliation de bail de trois mois à deux mois et, d'autre part, d'exclure tous les frais relatifs aux services afférents, tels que les soins, les repas, la buanderie et le ménage, de la pénalité et ce, pour toutes les personnes résiliant leur bail pour un motif de santé ou en cas de décès.

Combien de fois ne nous faisons-nous pas poser la question suivante : la FADOQ ça me donne quoi? Nous pouvons répondre que la carte lui permet d'obtenir des rabais, entre autres, chez certains commerçants, des chaînes hôtelières, assurances, etc. Cela dit, ne devrions-nous pas plutôt nous époumoner à répéter, considérant la conjoncture économique, l'individualisme de notre société, le vieillissement de la population qu'il est nécessaire, voire impératif, de compter sur un regroupement d'aînés qui valorise avec vigueur la personne aînée et défend bec et ongles ses besoins et ses droits auprès de toutes les instances.

CLUB 50+

La FADOQ Outaouais compte en ses rangs un peu plus de 4,500 membres. De ce nombre, quelque 1,400 sont des membres dits individuels. Pour différentes raisons, ces personnes ne font pas partie d'aucun des dix-neuf clubs d'aînés affiliés à la FADOQ Outaouais. L'été dernier, le bureau régional a connu un certain succès avec plus de

cinquante participants lors de l'organisation d'une randonnée cycliste en milieu urbain. Plusieurs membres individuels qui ont participé à l'activité nous ont félicités pour notre initiative et informés qu'ils seraient intéressés à participer à d'autres activités du même genre. Depuis, je m'interroge si certains des membres individuels, voire même des clubs ne seraient pas intéressés à se regrouper au sein d'une entité afin de participer occasionnellement avec des gens de leur âge à différentes activités de plein air, à assister à des conférences, à des activités culturelles ou autres. En fait, sans parler d'un club à proprement dit, il nous serait possible, dans un premier temps, de colliger une liste de personnes qui seraient intéressées à participer occasionnellement avec leurs congénères à différentes activités sociales, culturelles ou récréatives. À titre d'exemple, une personne qui aurait le goût d'organiser une sortie en raquette dans le parc la Gatineau n'aurait qu'à communiquer avec le secrétariat et l'invitation serait lancée à toutes les personnes inscrites dans la base de données. En fait, cette même approche pourrait être adoptée pour une panoplie d'activités. Un avantage certain est que tous les participants seront du même groupe d'âge. Tous ceux et celles qui seraient intéressés par un tel regroupement n'ont qu'à communiquer avec le secrétariat au 819.777.5774.

FORMATION HYGIÈNE ET SALUBRITÉ ALIMENTAIRE (MAPAQ)

Saviez-vous qu'il s'avère obligatoire, lorsqu'il y a manipulation de nourriture froide ou chaude pour tout établissement ou toute organisation à but non lucratif de compter dans ses rangs, et présentes sur place, des personnes dotées d'un certificat en hygiène et salubrité?

Dès qu'il y a vente de nourriture, et cela même à un prix symbolique, la certification s'avère obligatoire.

Toute association qui ne se conforme pas à cette réglementation est passible de sanctions.

Tout organisme qui organise des soupers communautaires, brunchs ou autres doit compter sur la présence de personnes certifiées.

Dès qu'il y a de la nourriture préparée ou servie par des bénévoles : des personnes certifiées doivent être sur les lieux.

Afin de permettre aux groupes d'être en règle, la FADOQ Outaouais désire récidiver et organise jeudi le 2 février 2012 si le nombre le permet, une seconde formation au 5 St-Arthur. Le coût de cette formation de six heures est de 40\$. Un maximum de vingt-cinq personnes sera accepté. Chaque participant se voit décerner un certificat à vie en hygiène et salubrité du ministère d'agriculture, pêche et alimentation (MAPAQ).

Pour vous inscrire, communiquer avec le bureau de la FADOQ au 819-777-5774.